

L'Isle Jourdain, le 13 septembre 2018

**EARL MAURO Jean-Christophe - 100823  
Berard  
33220 SAINT QUENTIN DE CAPLONG**

**Dossier suivi par : Evelyne LOPEZ**

**Objet : Décision d'accord de votre demande d'équivalence lors du contrôle du 01/08/2018**

**Vins conformes à l'équivalence**

Suite au contrôle de vos vins, suivant les exigences de l'équivalence CE/NOP, nous confirmons que les vins suivants sont conformes aux exigences américaines concernant l'utilisation d'intrants œnologiques, §205.605 du règlement NOP, selon la catégorie associée :

Produits à exporter	Catégorie de certification
<b>Vin rouge : 2014, 2015, 2016, 2017, 2018</b> - Bordeaux - Bordeaux supérieur - IGP - Vin de France	<b>Wine made with organic grapes</b>

**ATTENTION : Ce document n'est pas un certificat d'exportation. Nous vous rappelons que pour chaque transaction biologique à destination des USA, vous devez demander la validation d'un NOP IMPORT CERTIFICATE auprès de nos services et y joindre une analyse du taux de SO<sub>2</sub>.**

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



**Thierry STOEDZEL**  
Directeur Général Ecocert SAS